

Relevé de conclusions – réunion mensuelle N° 18 Veille Citoyenne BRD **Jeudi 7 juillet 2022 (salle Letrat Tignieu-Jameyzieu)**

Participants : Geneviève Bernard, Michel Chinchole, Claire Thiéblemont, Gilles Barry, Anna Di Marco, Rudy Wittemann, Yvan Gautronneau, Benoît Laurent, André Mansiaux,

La plus grande partie de la réunion a été consacrée à des échanges pour nous positionner sur les 2 sujets suivants d'actualités :

- l'enquête publique (du 21 juin au 29 juillet 2022) sur la version 3 du **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise** qui inclut dorénavant le territoire de LYSED
- la consultation publique (du 27 juin au 29 juillet) sur le **PCAET des Balcons du Dauphiné**.

Enquête publique sur le PPA

Les raisons qui ont amené les autorités à intégrer LYSED dans le PPA sont les suivantes :

« LYSED (Isère) n'est pas du tout intégré au PPA actuel. Ce territoire mitoyen de l'est lyonnais affiche un très fort dynamisme profitant de la proximité de la Métropole de Lyon et de la plate-forme aéroportuaire de Saint-Exupéry. Environ 40 % de ses actifs travaillent dans la Métropole de Lyon, avec des déplacements qui se font largement en voiture, en l'absence d'alternative ferroviaire. Le secteur a en outre une contribution relative élevée aux émissions de la zone d'étude, avec une évolution de ces émissions qui s'inscrit en assez net décalage avec les objectifs nationaux de baisse régulière des émissions inscrits dans le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques. » (page 168 de la pièce C du dossier d'enquête publique).

Les émissions d'ammoniac d'origine essentiellement agricole ont même augmentées de 20 % entre 2005 et 2015 : le PCAET de LYSED qui a été arrêté lors de la réunion du Conseil communautaire du 4 juillet contient un « plan air renforcé » pour traiter ce sujet.

L'avis de Veille Citoyenne sur ce PPA ciblera la thématique de la mobilité sur le territoire de LYSED en mettant notamment en avant les points suivants :

- Augmentation toujours très soutenue de la population qui va sans doute continuer malgré les orientations prises dans le SCoT de 2019. Tous les PLU des communes de LYSED sont soumis à révision pour non compatibilité avec le SCoT, notamment pour le volet urbanisme, ce qui veut dire qu'il y a toujours trop de terrains constructibles par rapport aux objectifs du SCoT. Ils ne devraient être approuvés que fin 2022, voire fin 2023 pour certaines communes, soit 3 à 4 ans après l'approbation du SCoT. Cette forte augmentation de la population va augmenter les déplacements pendulaires en voiture sur la métropole lyonnaise.

- La mise en place d'une zone de faible émission (ZFE) sur la métropole lyonnaise, voire sur d'autres communes périphériques va fortement pénaliser les habitants qui seront obligés pour beaucoup d'entre eux de changer de véhicule en l'absence d'un transport en commun efficace (interdiction des véhicules Crit'Air 5 au 1^{er} septembre 2022 et interdiction progressive des véhicules Crit'Air 4, 3 et 2 d'ici 2026).
- Toujours pas de décision sur le prolongement du T3 malgré les dernières études, l'avis favorable du comité de pilotage comportant des élus de toutes les collectivités concernées et les prises de position récentes du Président de la Région. A noter que ce prolongement du T3 n'est même pas mentionné dans la liste des projets structurants de mobilité du dossier d'enquête publique sur le PPA.
- Un nombre de plus en plus important de poids lourds qui traversent LYSED pour éviter les péages de l'autoroute A432 et A42.
- Le besoin de limiter les déplacements par notamment la mise en place de tiers lieux et de télétravail.

Un premier jet de l'avis sera établi au plus tard le 20 juillet pour que l'avis définitif puisse être finalisé et approuvé par le CA pour envoi au plus tard le 27 juillet.

Il est donc encore temps pour les adhérents / sympathisants qui le souhaitent de nous faire part au plus tard d'ici le 15 juillet de leurs commentaires / propositions sur ce thème de la mobilité sur le périmètre de LYSED. Le dossier d'enquête publique est consultable via ce lien : <https://www.registre-numerique.fr/ppa-lyon/documents>

Consultation publique sur le PCAET des Balcons du Dauphiné

Il faut noter que les PCAET ne sont pas soumis à une enquête publique mais à une consultation. La différence est de taille car :

- Les remarques / avis du public ne sont pas analysés par une personne neutre (le commissaire enquêteur dans une enquête publique) qui peut émettre des réserves contraignantes devant être prises en compte par la collectivité
- C'est la collectivité qui décide (en tant que juge et partie) si ces remarques / propositions sont retenues. L'avis de la consultation sur le site internet des Balcons du Dauphiné indique notamment « *A l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil communautaire des Balcons du Dauphiné.* »
- A noter (vu après la réunion) que l'article L123-19-1 du Code de l'Environnement indique que « *Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions dépo-*

sées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. » Nous veillerons à ce que ce point soit respecté.

L'avis de Veille Citoyenne sur ce PCAET portera sur les points suivants :

- La gouvernance et le suivi du PCAET. Le dossier de consultation traite ce sujet d'une manière très brève sans aucune précision, ce qui a d'ailleurs été souligné par les services de l'Etat. Nous savons que ce sujet fait l'objet de discussions au sein de la Communauté de communes et que des décisions devraient être prises avant l'approbation du PCAET. Nous estimons que ces orientations auraient dû être anticipées et intégrées dans le dossier de consultation.
- Une implication de la société civile dans la mise en œuvre du PCAET que nous estimons trop faible. Seules quelques actions désignent la société civile comme partenaire, alors la nature de plusieurs autres aurait pu la désigner également.
- La Communauté de communes souhaite pour de nombreuses actions déléguer leur mise en œuvre aux communes. Cette orientation est intéressante, mais le risque nous semble important que la coordination de ces actions soit insuffisante et qu'il n'y ait pas suffisamment de cohérence territoriale.

Un premier jet de l'avis sera établi au plus tard le 20 juillet pour que l'avis définitif puisse être finalisé et approuvé par le CA pour envoi au plus tard le 27 juillet.

Il est donc encore temps pour les adhérents / sympathisants qui le souhaitent de nous faire part au plus tard d'ici le 15 juillet de leurs commentaires / propositions sur les 3 points évoqués ci-dessus, ainsi que de leurs éventuelles propositions de points complémentaires. Le dossier d'enquête publique est consultable via ce lien : <https://www.balconsdudauphine.fr/les-actions/environnement/plan-climat-air-energie-territorial>

Mise en place d'une boucle mail pour échange d'infos entre les adhérents / sympathisants de Veille Citoyenne

Nous avons décidé lors de l'Assemblée Générale du 7 avril dernier et de créer une boucle mail servant à l'échange d'informations entre tous les adhérents et sympathisants.

Cette boucle est maintenant opérationnelle et son adresse est info@vcbrd.fr

Tous les adhérents et sympathisants sont inscrits sur cette boucle (aucun n'a demandé à ne pas être inscrit suite à notre mail du 13 avril dernier) : chacun peut à tout moment se désinscrire en envoyant un mail à contact@veille-citoyenne-brd.fr.

Nous demandons à ce que les règles suivantes soient respectées :

- La courtoisie est de mise dans les échanges d'informations

- Chaque utilisateur peut partager des informations qu'il juge utiles ou importantes pour autant qu'elles soient en lien avec l'actualité du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné et/ou avec les thématiques abordées par Veille Citoyenne
- Cette boucle n'est pas un espace de débat, donc pas de « ping-pong » de réponses : les sujets abordés pourront faire l'objet de discussions à posteriori lors des réunions mensuelles
- Ne pas inscrire cette adresse mail à des newsletters

Le CA pourra, si nécessaire, évincer de la boucle ceux qui ne respecteraient pas ces règles.